



COMPTE-RENDU REUNION REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU 22/09/2026

DIRECTION :

DUERP ET PAPRI Pact

Cf. RPROX du 30/06/26

La Direction devait nous transmettre les éléments de réponse reçus concernant nos questions et remarques envoyés par mail le 08/12/25.

A ce jour, nous n'avons rien reçu.

Est-il possible de les recevoir rapidement ?

Pas de réponse apportée

La Dimex RC avait demandé à Novo Nordisk, la Reckitt et Puig de communiquer leur chaîne d'alerte lors d'un incident pour prévenir les entreprises de la zone.

Avez-vous eu un retour ?

La Dimex retraite :

Une étude des risques ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) avoisinants notre site, réalisée par Chartres Métropole, a pu identifier plusieurs entreprises : Novo Nordisk, Puig, Reckitt, Total énergie. Seules 2 ont répondu à nos sollicitations concernant leur chaîne d'alerte : Novo Nordisk, et Reckitt. Nous attendons les réponses des 2 autres. Mais Puig va être racheté.

Novo Nordisk a 2 types de danger : flux thermiques et chaudière biomasse. Aucun risque que cela nous atteigne d'après leurs études. Point de contact en cas de danger : Sébastien CLAUZIER et Matthieu AZNAR.

Reckitt : cuve enterrée avec des produits datant de plus de 30 ans. Absence de risque. Surveillance assurée. En cas d'alerte : c'est la préfecture qui préviendra les entreprises voisines.

Nous allons mettre à jour le Duerp et le Papripact en conséquence.

A la demande de la Cfdt, nous sollicitons également Synarome, qui n'est pas identifié comme ICPE mais avec laquelle il y a déjà eu un précédent d'incendie en 2017.

Outil Winlassie.

Quel est le niveau de déploiement sur Chartres ?

Pas de réponse apportée



PERMANENCES SYNDICALES

Nous constatons que certaines organisations syndicales proposent des permanences syndicales en dehors de la salle intersyndicale au bâtiment 4 2^{ème} sous-sol.

Est-il possible d'effectuer des permanences syndicales dans un lieu à notre convenance ? Ou doivent-elles systématiquement avoir lieu dans le local intersyndical situé au niveau -2 du bâtiment 4 ?

La Direction :

D'après certains élus, le réseau Wi-Fi ne fonctionne pas très bien au 2^{ème} sous-sol du bâtiment 4. Aussi, nous proposons que le local intersyndical et le local du CSE soient déplacés. Une piste serait au RDC du bâtiment 3.

TELETRAVAIL OCCASIONNEL

Message de Karine Franquin (CFDT) sur le Teams « Représentants de proximité Centre » le jeudi 24 août 2026 :

« Au vu du passage de l'Eure et Loir en alerte orange aux orages, pouvez-vous nous confirmer que les dispositifs vigilance météo s'appliquent. En effet, il est spécifié dans le message précédent "alerte canicule". Toutefois, le texte sur l'accord TLT stipule entre autres "conditions climatiques exceptionnelles" »

Nous n'avons pas reçu de retour à notre question.

Pouvez-vous nous confirmer que le télétravail occasionnel est valable pour toutes les alertes orange pour conditions climatiques exceptionnelles : canicule, orage... comme notamment cité dans l'article 7 de l'accord sur le télétravail du 20/11/2024 ?

Pour clarifier les choses, si les salariés viennent sur site dans ces situations, ont-ils le droit de bénéficier des horaires décalées, même s'ils sont éligibles au télétravail ?

La Direction :

Nous appliquerons la consigne de la RH. La question a été posée au national : toute alerte météo orange rend applicable le télétravail occasionnel.

Les règles de télétravail occasionnel sont valables autant pour les personnes éligibles que pour les personnes non éligibles au télétravail. Il n'y a aucune position nationale concernant les horaires à appliquer en télétravail. Pour la direction locale, il n'y pas d'horaire exceptionnel à appliquer en télétravail. Seules les personnes présentes sur site peuvent en bénéficier.



DIMEX

TRAVAUX DANS LA RUE EDMOND POILLOT

Cf. RPROX du 30/06/26

La Dimex demandera à Chartres Métropole la date de fin des travaux de Novo Nordisk.

Avez-vous eu un retour de Chartres Métropole ?

Est-ce que le sujet de la sécurité la nuit tombante (éclairage, fréquentations...) comme évoqué lors d'une RPROX précédente a été anticipée par la DIMEX et Chartres Métropole ?

Point positif : la sente est beaucoup plus praticable qu'avant.

La Dimex retraite :

Les travaux de Novo Nordisk sont prévus jusqu'en 2029. Pour information, un bâtiment sera construit le long de notre clôture commune coté n°10. Et les bâtiments Puig seront rachetés par Novo Nordisk. Nous les avons prévenus que des camions se garaient encore sur les trottoirs et qu'il y avait un danger pour les piétons et usagers. Novo Nordisk va faire un rappel.

Quant à la sécurisation de la sente, nous avons fait une demande à Chartres Métropole pour une vigilance renforcée.

BORNES ELECTRIQUES

cf. RPROX du 19/03/26

DIMEX RC : Les bons de commande sont en attente de signature. Objectif : livraison courant du 3^{ème} trimestre 2026.

Pouvons-nous avoir un point d'avancement sur ce sujet ?

Du fait que les voitures électriques vont pouvoir se recharger sur site, est-il prévu un dispositif équivalent pour les mobilités douces ?

La Dimex retraite :

Une visite avec ZE-Watt a eu lieu le 8 septembre pour l'installation du chantier : identification des passages de câbles, nettoyage des parterres...

Mais ZE-Watt a changé de prestataire (celui qui avait fait la visite préalable en janvier 2026), sans passation des informations.

Avons fait remonter notre mécontentement auprès du service achat et de ZE-Watt. Donc nous n'avons pas de planning prévisionnel pour les installations à aujourd'hui. »



DEMARCHE RSE

Cf. RPROX du 30/06/26

La Dimex RC : Va demander un budget pour proposer du petit matériel de bricolage pour les 2 roues, comme à Grenoble. Sans garantie d'acceptation car les budgets 2027 sont déjà bouclés.

Avez-vous eu un retour ?

La Dimex retraite :

Nos besoins sont inscrits au budget 2027. Les retours seront transmis en janvier-février 2027.

Nous avons profité de cette demande également pour avoir un budget pour installations électriques des mobilités douces.

PROCEDURE EVACUATION DES BATIMENTS

cf. RPROX du 30/06/26 :

La Dimex RC :

Confirmation de Bureau Veritas que les critères sont remplis pour installer la zone refuge au sous-sol du bâtiment 1. Cette proposition doit passer par le service travaux de la Dimex pour une étude de faisabilité. La réponse devrait être donnée d'ici quelques semaines.

Pouvez-vous nous faire un point d'avancement sur ce sujet ?

Lors de l'évacuation du 18/08/26, au bâtiment 1 niveau -1, la même personne qui avait été bousculée lors de l'exercice d'évacuation (20/11/25) est restée bloquée dans le couloir au sous-sol accompagnée de sa responsable. Nous avons appris à cette occasion, que la responsable du service n'a jamais été consultée sur la détermination de la zone refuge.

Pour votre information, nous avons fait remonter le sujet au niveau national (CSSCT), car à notre sens ce sujet dure depuis trop longtemps. Et les événements se suivent et se ressemblent.

La Dimex RC :

Les équipes du prestataire Documentum seront installées au RDC du bâtiment modulaire. Cette proposition a été acceptée par la direction de la Dimex et par le prestataire. Nous devons prévoir des aménagements du modulaire pour le service. Le budget sera débloqué car c'est un cas d'urgence. Nous prévoyons un déménagement pour la fin de l'année.



Cf. RPROX du 30/06/26

Adapter les WC du bâtiment 4 coté quai en cas d'alerte.

La Dimex RC : viendra faire une visite pour constater.

Pouvons-nous avoir un point d'avancement sur ce sujet ?

La Dimex santé/prévoyance :

Nous allons faire des tests peut-être que l'ampoule est grillée.

DEMENAGEMENT DES EQUIPES DALIE BATIMENT 3

Cf. RPROX du 30/06/26

Un point est soulevé par les élus sur le maintien de cette infirmerie dans ce bâtiment. La Dimex étudie la faisabilité.

Pouvons-nous avoir un point d'avancement sur ce sujet ?

La Dimex santé/prévoyance :

Nous avons prévu une infirmerie unique au bâtiment 4. Nous avons prévu d'installer la climatisation et le chauffage ainsi que dans le local technique d'entretien à côté. Un devis est en cours.

TRAVAUX PAVILLON AGENCE CONSEIL RETRAITE

Cf. RPROX du 27/03/25

DIMEX RC : indique être aux prémices du projet de rénovation du pavillon. Au stade étude et chiffrage. Le projet des travaux sera présenté en temps voulu. Délai de démarrage courant 2026.

Pouvons-nous avoir un point d'avancement sur ce sujet ?

La Dimex retraite :

Les travaux sont inscrits dans la feuille de route du plan d'entreprise. La date de démarrage prévisionnelle est en 2027.